

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Mercredi 26 février 2014, à 18 h 30**

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14  
Date de convocation : 20/02/2014

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**  
**du 26 février 2014**

--- oOo ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, DUCASSE, CABANNES, Mmes POLESE, DUBUN, M. MARSAN, Mmes DAVERAT, ROCA, M. BRUEY, Mme ULMANN.

**Étaient excusés :** M. MOUCHEBOEUF.

**Absents non excusés :** MM. DEHEZ, BATS, Mmes BERBILLE, ROLLIN, MM. DUPOUY, LASSUS, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Mme POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire ouvre la séance, il est 18h 30,

Après avoir salué les membres présents, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Carine POLESE est élue. M. le Maire remercie cette dernière pour avoir exercé cette fonction pendant toute la durée du mandat.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre dernier n'appelant pas de remarques, il est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, M. le Maire aborde alors les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Séance A**

**Délibération n° 1 :** APPROBATION DE L'EXTENSION DE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

**Délibération n° 2:** PROJET DE DELIBERATION AUTORISANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A ADHERER AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE

**Délibération n°3 :** APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE d'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – « Gestion des cours d'eau » - CCPT.

**Délibération n°4 :** INTEGRATION AU DOMAINE COMMUNAL du LOTISSEMENT DE LA BRETAGNE

.../...

**Délibération 1 : projet «d' extension des compétences de la communauté de communes du PAYS TARUSATE pour l'aménagement numérique ».**

M. le Maire s'appuyant sur le développement du très haut débit, et ce qui se fait notamment dans les LANDES à ce jour, indique que seul les secteurs de DAX et de MONT DE MARSAN, voire celui de MORCENX sont engagés dans une démarche partenariale avec les opérateurs privés. Aussi, pour éviter la fracture numérique, M. le Maire propose de donner un avis favorable à la volonté de la Communauté de Communes d'étendre ses compétences pour l'aménagement numérique, voté d'ailleurs à l'unanimité par le Conseil communautaire le 12 février 2014 ».

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°2 « Aménagement parc ferroviaire de LALUQUE »**

M. le Maire propose de donner un avis favorable à la Communauté de communes afin d'adhérer à ce syndicat mixte, dans le cadre du développement du parc ferroviaire de Lалуque. La CCPT s'est prononcée favorablement sur cette adhésion, qu'il convient de confirmer.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°3 « Approbation du rapport de la CLEC, transfert de charges de la CCPT, gestion des cours d'eau »**

M. le Maire dans le cadre du dossier des cours d'eau, présente les travaux de la commission d'évaluation des charges concernant les différentes communes du Pays TARUSATE, et la commune pour sa part verrait sa dotation de compensation diminuée de 6002 €.

Sur la base de ces différents éléments et sans question particulière, il est procédé à un vote à l'unanimité pour donner un avis favorable à la proposition de la CCPT.

**Vote à l'unanimité.**

**Délibération n°4 « intégration au domaine communal du lotissement « allée de la BRETAGNE »**

Concernant le lotissement « allée de Bretagne », les travaux étant aujourd'hui achevés, et les démarches effectuées auprès du SIETOM et du SYDEC, M. le Maire propose d'intégrer au domaine communal ce lotissement. Il précise de plus que des containers seront installés prochainement aux emplacements prévus.

**Vote à l'unanimité.**

**Information/Communication aux membres du Conseil Municipal :**

M. le MAIRE indique qu'il vient d'être informé par le Conseil Régional de l'attribution d'une subvention (90 000 €), dans le cadre du projet de construction des courts de tennis couverts. Cette délibération fera l'objet d'une délibération prochaine par le Conseil régional.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, et sans question des membres présents, M. le Maire reprend alors la parole :

« C'est la fin de la séance, mais aussi du mandat municipal de six ans ».

.../...

Après avoir salué le dévouement, l'implication et le sens pour le « service public » des agents communaux et de l'équipe de direction, Jean-François BROQUERES remercie l'ensemble des agents pour leur collaboration « loyale et efficace » pendant la durée du mandat, et notamment lors des événements exceptionnels comme la tempête de 2009 ou les dernières inondations, mais aussi pour tous les services auprès de la population.

Puis, Jean-François BROQUERES s'adressant à l'assemblée, aux élus présents, indique sa satisfaction sur l'ensemble des projets qui ont été menés pendant la durée du mandat, tous les engagements ayant quasiment été réalisés. Il salue en outre Alain DEHEZ, Adjoint au maire qui après plusieurs mandats, a souhaité arrêter, tout en associant l'ensemble des membres du conseil.

Aujourd'hui, au terme de ce mandat, il ajoute que la situation de la commune est saine, l'endettement ayant diminué de plus de 700 000 €. **I** souligne également que la fiscalité n'a pas augmenté pendant toute la durée du mandat, et insiste sur le fait que TARTAS est une collectivité qui dispose à la fois d'une organisation, de services structurés, et de services qui sont proposés aux habitants de TARTAS pour plus de proximité. « TARTAS a été remis sur la carte au centre des Landes, et avec des marges dont nombre de communes ne disposent pas aujourd'hui pour l'avenir, même si on sait qu'il faudra être prudent ».

Puis s'adressant à Isabelle ROCA et Evelyne DUBUN pour les remercier de leur volonté de continuer dans des commissions extra-municipales et après avoir lancé une invitation aux élus qui quitteront prochainement leurs fonctions à imiter la même démarche, Jean-François BROQUERES rend un hommage appuyé à Xavier DE ZANET, 1<sup>er</sup> adjoint, tant pour sa fidélité, ses convictions que pour son soutien de tous les instants « Merci XAVIER ».

La séance est levée, il est 19 h 35. Un vin d'honneur est servi.